

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 IDENTIFICATION

PRODUIT

Nom de produit: MOBIL JET OIL II
Description du produit: Esters et additifs synthétiques
Numéro de FDS: 6436
Code de produit: 201550101020
Utilisation prévue: Huile de graissage aviation, Huile pour turbine

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fournisseur: Compagnie Pétrolière Impériale – secteur Aval
C. P. 2480 Succursale « M »
Calgary, ALBERTA T2P 3M9 Canada

Urgence sanitaire 24h/24	1-866-232-9563
Numéro de téléphone d'urgence - Transport	1-866-232-9563
Information technique sur le produit	1-800-268-3183
Numéro de téléphone général du fournisseur	1-800-567-3776

SECTION 2 DÉTECTION DES DANGERS

Cette matière est considérée dangereuse en vertu des directives réglementaires.

Ce produit a été classé en vertu des critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017 et la FSS contient tous les renseignements requis par le Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017.

CLASSEMENT:

Toxicité pour la reproduction (fertilité) — catégorie 2
Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées — catégorie 2

ÉTIQUETTE:

Pictogramme:



Mention d'avertissement: Avertissement

Mentions de danger :

H361 : Soupçonné de compromettre la fertilité. H373 : Peut causer des lésions à des organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée. Sang, Rein

Conseils de prudence :

P201 : Obtenir des instructions spéciales avant d'utiliser. P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 : Ne pas respirer la brume / les vapeurs. P280 : Porter des gants de protection et des vêtements de protection. P308 + P313 : EN CAS d'exposition ou de doute : Consulter un médecin. P314 : Consulter un médecin en cas de malaise. P405 : Garder sous clé. P501 : Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

Contenu: N-PHENYL-1-NAPHTHYLAMINE; PHOSPHATE DE TRICRÉSYLE

Autres renseignements sur les dangers:

Dangers pour la santé non classifiés autrement : Aucun tel que défini en vertu du Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017.

Dangers physiques non classifiés autrement : Aucun tel que défini en vertu du Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017.

DANGERS PHYSIQUES / CHIMIQUES

Aucun danger important.

DANGERS POUR LA SANTÉ

L'injection sous la peau à pression très élevée peut causer des lésions graves. On ne s'attend pas à ce que ce produit produise des effets négatifs sur la santé dans des conditions normales d'utilisation et avec des pratiques individuelles d'hygiène appropriées. Le produit peut se décomposer à des températures élevées ou lors des situations d'incendie et dégager des vapeurs, des fumées ou des gaz irritants et/ou nocifs (oxyde de carbone). Les symptômes de l'exposition aiguë à ces produits de décomposition dans les espaces confinés peuvent inclure le mal de tête, la nausée, l'irritation des yeux, du nez et de la gorge.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Aucun danger important.

ID de danger NFPA:	Assurance-maladie: 1	Inflammabilité: 1	Réactivité: 0
ID de danger HMIS:	Assurance-maladie: 1*	Inflammabilité: 1	Réactivité: 0

REMARQUE: Cette matière ne doit pas être utilisée à d'autres fins que pour l'emploi prévu indiqué en Section 1 sans l'avis d'un expert.

Des études sanitaires ont montré que l'exposition aux substances chimiques peut présenter des risques potentiels sur la santé humaine, susceptibles de varier d'une personne à l'autre.

Cette matière est définie comme étant un mélange.

Substance(s) dangereuse(s) ou substance(s) complexe(s) dans un produit dangereux

Nom	CAS#	Concentration*	Codes de danger SGH
1-NAPHTALÈNEAMINE, N-PHÉNYL-**	90-30-2	0.1 - 1%	H302, H317, H373, H400(M factor 1), H410(M factor 1)
9,10-ANTHRACÈNEDIONE, 1,4-DIHYDROXY-**	81-64-1	0.018 - 0.02%	H400(M factor 10), H410(M factor 10)
PHOSPHATE DE TRICRÉSYLE**	1330-78-5	1 - 5%	H361(F), H400(M factor 1), H410(M factor 1)

* Toutes les concentrations sont en pourcentage pondéral, sauf si la substance est un gaz.

Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

**La concentration ou la plage de concentrations réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4 PREMIERS SOINS

INHALATION

Éloigner immédiatement la victime de la zone d'exposition. Obtenir une assistance médicale immédiate. Les personnes portant assistance à la victime doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'autres. Employer une protection respiratoire adaptée. Si possible, administrer de l'oxygène d'appoint. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire.

CONTACT CUTANÉ

Laver les surfaces de contact au savon et à l'eau.

Enlever les vêtements souillés.

Laver les vêtements souillés avant réutilisation. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans n'importe quelle partie du corps, quelle que soit l'apparence de la plaie ou sa taille, la personne doit être évaluée immédiatement par un médecin comme une urgence chirurgicale.

Même si les symptômes initiaux de l'injection à haute pression peuvent être minimes ou absents, un traitement chirurgical précoce dans les premières heures peut réduire de manière significative l'étendue finale de la blessure.

CONTACT OCULAIRE

Rincer à fond avec de l'eau.

En cas d'irritation, consulter un médecin.

INGESTION

Obtenir des soins médicaux immédiats. En cas de retard des soins médicaux, contacter un centre antipoison local ou un service médical d'urgence concernant le vomissement forcé ou l'emploi de charbon actif/sirop d'ipéca. Ne pas provoquer de vomissement ni rien administrer par voie orale si la victime est étourdie ou inconsciente.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION ADAPTÉS :

Moyens d'extinction adaptés: Utiliser un brouillard d'eau, de la mousse, de la poudre chimique ou du

dioxyde de carbone (CO₂) pour éteindre les flammes.

Moyens d'extinction inadaptés: Jets d'eau directs

LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Consignes de lutte contre l'incendie: Évacuer l'endroit. Empêcher les ruissellements issus de la lutte contre l'incendie ou de la dilution de s'écouler dans des cours d'eau, égouts ou sources d'eau potable. Les pompiers devront porter un équipement protecteur standard et, dans les espaces fermés, un appareil respiratoire autonome (ARA). Pulvériser de l'eau pour rafraîchir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

Risques inhabituels d'incendie: Peut possiblement générer des irritants et/ou des gazes/vapeurs/brouillards dangereux lorsque brûlé.

Produits de combustion dangereux: Aldéhydes, Produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone, Oxydes de phosphore, Fumée, fumées

PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ

Point d'éclair [Méthode]: >246°C (475°F) [ASTM D-92]

Limites d'inflammabilité (% volumique approximatif dans l'air): LIE: N/D LSE: N/D

Température d'auto-inflammation: N/D

SECTION 6

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PROCÉDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à toute la réglementation en vigueur.

MESURES DE PROTECTION

Éviter le contact avec la matière déversée. Voir les informations de lutte contre l'incendie en Section 5. Voir les dangers importants dans la section Identification des dangers. Voir les conseils de premiers soins en Section 4. Voir les conseils sur les exigences minimales relatives à l'équipement de protection individuelle en Section 8.

Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires en fonction des circonstances particulières et/ou de l'avis autorisé des intervenants d'urgence.

GESTION DU DÉVERSEMENT

Déversement terrestre: Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Récupérer par pompage ou au moyen d'un absorbant approprié.

Déversement d'eau: Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Circonscrire le déversement immédiatement au moyen d'estacades. Prévenir les autres navires. Éliminer de la surface par écrémage ou au moyen d'absorbants appropriés. Demander l'avis d'un spécialiste avant d'utiliser des dispersants.

Les recommandations concernant les déversements dans l'eau et les déversements terrestres reposent sur la situation de déversement la plus probable pour cette substance; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température et (dans le cas d'un déversement dans l'eau) la direction et la vitesse des vagues et du

courant peuvent grandement influencer sur les mesures à prendre.
Pour cette raison, il convient de consulter des spécialistes locaux.
Remarque : La réglementation en vigueur peut prescrire ou limiter les mesures à prendre.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer loin devant le déversement de liquide pour une récupération et une élimination ultérieures. Empêcher l'écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou zones confinées.

SECTION 7 MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION

Éviter tout contact avec la personne. Prévenir les petits déversements et les fuites pour éviter les risques de glissade. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Lorsque le produit est manipulé en vrac, une étincelle électrique est susceptible d'enflammer toute vapeur inflammable provenant des liquides ou des résidus pouvant être présents (par exemple, durant les opérations de connexion/déconnexion au chargement). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dus à l'électricité statique)

Accumulateur de charges statiques: Cette matière est un accumulateur statique.

ENTREPOSAGE

Le type de contenant utilisé pour stocker la matière peut affecter l'accumulation et la dissipation de l'électricité statique. Conserver dans un endroit frais et sec équipé d'une ventilation appropriée. Tenir à l'écart de substances incompatibles, flammes nues et hautes températures. Ne pas entreposer les contenants à découvert ni sans étiquette.

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

REMARQUE : Limites/normes fournies à titre indicatif seulement. Suivre la réglementation en vigueur.

CONTRÔLES TECHNIQUES

Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires dépendent des conditions potentielles d'exposition.

Mesures de contrôle à considérer :

Aucune exigence particulière sous des conditions normales d'utilisation avec une aération suffisante.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix d'équipement de protection individuelle dépendent des conditions potentielles d'exposition telles les utilisations, les méthodes de manutention, la concentration et l'aération.

Les informations sur le choix de l'équipement de protection pour cette substance, fournies ci-dessous, concernent l'emploi normal prévu.

Protection respiratoire: Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations de contaminants atmosphériques à un niveau approprié pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un respirateur homologué peut s'avérer nécessaire.

Le choix, l'utilisation et l'entretien du respirateur doivent se faire en conformité avec les exigences réglementaires, le cas échéant.

Types de respirateurs à considérer pour cette substance :

Aucune protection n'est normalement nécessaire dans des conditions d'utilisation normales avec une bonne aération.

Pour les concentrations atmosphériques élevées, utiliser un respirateur à adduction d'air fonctionnant en mode de pression positive.

Les respirateurs à adduction d'air avec bouteille d'évacuation peuvent convenir lorsque les niveaux d'oxygène sont insuffisants, que les capacités de mise en garde contre les gaz ou vapeurs sont limitées ou que la capacité ou les caractéristiques de purification du filtre sont susceptibles d'être dépassées.

Protection des mains: Toute information spécifique sur les gants fournie est basée sur la documentation publiée et les données des fabricants de gants.

Le caractère approprié et le temps de protection des gants dépendent des conditions particulières d'utilisation. S'adresser au fabricant de gants pour tout conseil spécifique sur le choix de gants et leurs durées de protection pour les conditions d'utilisation considérées.

Contrôler et changer les gants usés et endommagés.

Types de gants à considérer pour cette substance :

Le port de gants de protection chimique est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette.

Protection des yeux: S'il y a risque de contact, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux.

Protection du corps et de la peau: Toute information spécifique sur les vêtements fournie est basée sur la documentation publiée ou les données du fabricant.

Types de vêtements à considérer pour cette substance :

Le port de vêtements résistant aux produits chimiques ou à l'huile est recommandé.

Mesures d'hygiène spéciales: Toujours adopter de bonnes mesures d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer.

Laver régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Mettre au rebut les chaussures et vêtements souillés qui ne peuvent pas être lavés.

Veiller à une bonne tenue des lieux.

CONTRÔLES ENVIRONNEMENTAUX

Se conformer à la réglementation environnementale applicable qui limite les émissions dans l'atmosphère, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en adoptant des mesures de contrôle appropriées pour empêcher ou limiter les émissions.

SECTION 9

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Remarque : Les propriétés physiques et chimiques sont fournies à des fins sécuritaires, sanitaires et

environnementales seulement et peuvent ne pas représenter complètement les caractéristiques du produit.
 Pour plus de renseignements, s'adresser au fournisseur.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

État physique: liquide
 Couleur: Ambre
 Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: N/D

INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Densité relative (à 15 °C): 1
 Inflammabilité (solide, gaz): S/O
 Point d'éclair [Méthode]: >246°C (475°F) [ASTM D-92]
 Limites d'inflammabilité (% volumique approximatif dans l'air): LIE: N/D LSE: N/D
 Température d'auto-inflammation: N/D
 Point d'ébullition / Plage: N/D
 Température de décomposition: N/D
 Densité de la vapeur (air = 1): N/D
 Pression de la vapeur: [N/D à 20°C]
 Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle): N/D
 pH: S/O
 Log POW (coefficient de partage n-octanol/eau): N/D
 Solubilité dans l'eau: Négligeable
 Viscosité: 27.6 cSt (27.6 mm²/sec) à 40°C | 5.1 cSt (5.1 mm²/sec) à 100°C
 Propriétés oxydantes: Voir la section Identification des dangers..

AUTRES INFORMATIONS

Point de congélation: N/D
 Point de fusion :: S/O
 Point d'écoulement: -59°C (-74°F)

SECTION 10	STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
-------------------	--------------------------------

STABILITÉ: Substance stable dans des conditions normales.

CONDITIONS À ÉVITER: Chaleur excessive.

MATIÈRES À ÉVITER: Oxydants forts

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: La matière ne se décompose pas à température ambiante.

RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES: Une polymérisation dangereuse ne surviendra pas.

SECTION 11	DONNÉES TOXICOLOGIQUES
-------------------	-------------------------------

INFORMATION SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

<u>Classe de danger</u>	<u>Conclusion / observations</u>
Inhalation	

Toxicité aiguë: Aucune valeur finale pour cette matière.	Toxicité minimale. Sur la base de l'évaluation des composants.
Irritation: Aucune valeur finale pour cette matière.	Danger négligeable à des températures de manutention ambiantes/normales.
Ingestion	
Toxicité aiguë: Aucune valeur finale pour cette matière.	Toxicité minimale. Sur la base de l'évaluation des composants.
Peau	
Toxicité aiguë: Aucune valeur finale pour cette matière.	Toxicité minimale. Sur la base de l'évaluation des composants.
Corrosion de la peau/Irritation: Aucune valeur finale pour cette matière.	Irritation négligeable de la peau à température ambiante. Sur la base de l'évaluation des composants.
Yeux	
Lésions oculaires graves/Irritation: Aucune valeur finale pour cette matière.	Peut provoquer une gêne légère et durable des yeux. Sur la base de l'évaluation des composants.
Sensibilisation	
Sensibilisation respiratoire: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé être un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé être un sensibilisant cutané. Sur la base de l'évaluation des composants.
Aspiration: Données disponibles.	Non présumé être un danger en cas d'aspiration. À partir des propriétés physicochimiques de la matière.
Mutagenicité pour les cellules germinales: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé mutagène pour les cellules germinales. Sur la base de l'évaluation des composants.
Cancérogénicité: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé cancérigène. Sur la base de l'évaluation des composants.
Toxicité pour la reproduction: Aucune valeur finale pour cette matière.	Contient une substance qui pourrait être toxique pour le système de reproduction. Sur la base de l'évaluation des composants.
Lactation: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé nocif pour les enfants allaités.
Toxicité pour certains organes cibles (TCOC)	
Exposition unique: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé causer des lésions à des organes à la suite d'une exposition unique.
Exposition répétée: Aucune valeur finale pour cette matière.	Contient une substance pouvant causer des lésions à des organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée. Sur la base de l'évaluation des composants.

TOXICITÉ DES SUBSTANCES

NOM	TOXICITÉ AIGUË
1-NAPHTALÉNEAMINE, N-PHÉNYL-**	Léthalité par voie orale: LD50 1625 mg/kg (Rat)

AUTRES INFORMATIONS

Produit lui-même:

Organes cibles Exposition répétée: Sang, Rein

On ne s'attend pas à ce que les concentrations de composants dans cette formulation provoquent une sensibilisation cutanée, basée sur des tests des composants, de cette formulation ou de formulations similaires.

Un rapport de la littérature relatif à une huile générique pour moteur d'avion contenant du phosphate de tricrésyle (TCP)

à des concentrations en isomère ortho-phénol bien au-delà de celles de ce produit ExxonMobil, mentionne une atteinte à effet différé du système nerveux périphérique des animaux de laboratoire. Une étude récente concernant une huile avion ExxonMobil formulée une concentration relativement faible en isomère ortho-phénol n'a pas atteint le système nerveux périphérique chez les animaux de laboratoire. Une exposition par voie orale de rats mâles à une huile pour moteur d'avion contenant 3% d'aryl phosphate commercial n'a pas produit d'effets néfastes sur les critères reproducteurs masculins (poids des organes, histologie, morphologie ou motilité du sperme).

Contenu:

N-phényl-1-naphtylamine (PAN) : Une seule surexposition par voie orale peut se traduire par des signes/symptômes cliniques de cyanose, de maux de tête, de dépression respiratoire légère, de vertiges, de confusion, d'hypotension, de convulsions, de coma et de jaunisse. Une hématurie peut se produire en raison d'une irritation de la vessie et des reins et une anémie peut se développer plus tard. Une exposition répétée chez des animaux de laboratoire a provoqué des lésions au foie et aux reins ainsi qu'une activité médullaire déprimée. La PAN non diluée est un sensibilisant cutané. Des lubrifiants contenant 1,0 % de PAN n'ont produit aucune réaction indicatrice d'une sensibilisation lors de tests sur l'être humain. Phosphate de tricrésyle (TCP): L'administration chez les rats par un gavage oral de TCP (<9% ortho isomère) dans le cadre d'une étude de toxicité sur la reproduction / développement sur une génération a eu des effets néfastes aussi bien chez les mâles que chez les femelles. Les rats mâles traités au TCP ont eu une diminution du sperme en concentration et en motilité, une anomalie morphologique des spermatozoïdes et des modifications histologiques néfastes dans les testicules et l'épididyme. Des changements histologiques néfastes ont été également observés dans les ovaires des rats femelles traitées au TCP. Le pourcentage des femelles fécondées dans les groupes traités au TCP a été réduit de façon significative avec seulement une femelle sur vingt dans le groupe à dose élevée parmi les plus jeunes ayant eu une portée. Les paramètres de développement n'ont pas été affectés par l'exposition au TCP. Une altération de la fécondité et de la motilité du sperme suite à un traitement au TCP a également été reportée dans une étude de toxicité sur la reproduction chez les souris.

État CMR: Aucune.

--LISTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTÉES--

- | | | |
|-------------|----------------|--------------|
| 1 = CIRC 1 | 3 = CIRC 2B | 5 = ACGIH A1 |
| 2 = CIRC 2A | 4 = ACGIH TOUS | 6 = ACGIH A2 |

SECTION 12 DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Les informations fournies sont basées sur les données relatives à la matière, aux composants de la matière ou à des matières similaires, par l'application de principes de transition.

ÉCOTOXICITÉ

- Matériel -- Ne doit pas être nocif pour les organismes aquatiques.
- Matériel -- Pas suspect d'avoir une toxicité chronique pour les organismes aquatiques.

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Essai	Durée	Type d'organisme	Résultats d'essais
Aquatique - Toxicité chronique	21 jour(s)	Daphnie magna	NOELR (aucun effet observable du taux de chargement) 1 mg/l

SECTION 13 DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Les conseils d'élimination concernent la substance telle qu'elle est fournie.
L'élimination doit se faire en conformité avec les lois et réglementation actuellement en vigueur et les caractéristiques de la substance au moment de l'élimination.

CONSEILS D'ÉLIMINATION

Éliminer les déchets dans un établissement de traitement et d'élimination approprié, conformément aux lois et règlements en vigueur, et aux caractéristiques du produit au moment de son élimination. Protégez l'environnement. Éliminez l'huile usagée dans des sites désignés. Minimisez le contact avec la peau. Ne pas mélanger des huiles usagées avec des solvants, des liquides à frein ou des fluides de refroidissement. Le produit peut être brûlé dans un incinérateur à air contrôlé, à construction fermée pour la valeur du combustible ou éliminé par incinération supervisée.

DONNÉES RÉGLEMENTAIRES SUR L'ÉLIMINATION

Avertissement concernant les contenants vides Avertissement concernant les contenants vides (le cas échéant) : les contenants vides peuvent contenir des résidus et peuvent être dangereux.

Ne pas tenter de remplir ou nettoyer les récipients sans instructions appropriées.

Les fûts vides doivent être complètement vidangés et entreposés de façon sûre jusqu'à ce qu'ils puissent être remis à neuf ou éliminés comme il se doit.

Les récipients vides doivent être remis en vue de leur recyclage, leur récupération ou leur élimination à une entreprise qualifiée ou licenciée comme il se doit, en conformité avec la réglementation en vigueur.

NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, MEULER NI EXPOSER CES RÉCIPIENTS À LA CHALEUR, AUX FLAMMES, AUX ÉTINCELLES, À L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU D'AUTRES SOURCES D'INFLAMMATION.

ILS PEUVENT EXPLOSER ET PROVOQUER DES BLESSURES OU LA MORT.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TRANSPORT ROUTIER (TMD): Non réglementé pour le transport terrestre

TERRESTRE (DOT): Non réglementé pour le transport terrestre

MARITIME (IMDG): Non réglementé pour le transport maritime selon le code IMDG

Polluant marin: Non

AÉRIEN (IATA): Non réglementé pour le transport aérien

SECTION 15 INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LCPE: Tous les composants de ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou en sont exemptés.

Décrit ou exempt de description/notification sur les listes inventaires chimiques suivantes: AIIIC, DSL, IECSC,



Nom de produit: MOBIL JET OIL II
Date de révision: 05 Mai 2022
Page 12 de 12

DGN: 5006433 (1033144)

Copyright 2002 Compagnie Pétrolière Impériale Ltée, tous droits réservés